Ville de Montbéliard

Arrêté du Maire

N° 2026-1348/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH - Route d'Audincourt – ZI la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT, en date du vendredi 30 octobre 2026

Vu l'arrêté municipal n° 2026-1305/AG du vendredi 16 octobre 2026

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation du réseau d''assainissement rue Maurice Ravel, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation rue Maurice Ravel – Travaux SADE CGTH

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1305/AG en date du vendredi 16 octobre 2026 est prorogé **jusqu'au lundi 30 novembre 2026.**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SADE CGTH - Route d'Audincourt - ZI la Charmotte - 25420 VOUJEAUCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 2 Novembre 2026

Le Maire

Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué

VILLE DE MONTBÉLIARD DOUBS

Gilles Maillard

Affiché le : 02/11/2026

Notifié le :

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com